



BP14 29393 Quimperlé cedex - Tél : 09.62.02.00.76 ou 06.61.86.02.81 - Mail : fnpp@orange.fr
Site : www.fnpp.fr

Congrès FNPP 2022 Rapport moral et rapport d'activités 2022

Un grand merci pour votre présence à notre assemblée générale ici, au Cap d'Agde. Merci d'avoir fait ce chemin de tout le littoral français. Quelle joie de vous retrouver dans cette belle région qu'est l'Occitanie.

L'assemblée générale est un moment privilégié d'échange mais c'est également le moment de faire le point sur le fonctionnement de la fédération et de débattre, de manière structurée, sur ses activités et actions futures.

Je voudrais remercier la Région et en particulier monsieur Didier Codorniou, 1^{er} vice-président de la Région Occitanie et président du Parlement de la mer pour son soutien actif. Nos liens avec la Région sont solides et durables grâce à l'implication de la FNPP et de ses associations dans la vie du littoral d'Occitanie.

Merci également aux villes de Marseillan et d'Aigues-Mortes pour leur soutien, merci à nos partenaires qui sont aujourd'hui avec nous et dont l'accompagnement a été précieux pour organiser cette manifestation.

Merci à Jéhielle et Laetitia du Village Azuréva et sans oublier les associations, le comité régional Occitanie et son président Jean-Claude Hodeau.

Merci pour leur implication forte dans l'organisation de notre congrès.

Depuis notre dernière AG, tenue à Biscarrosse en 2021, de nombreux événements extérieurs nous ont conduit à reporter la dernière assemblée générale, prévue en mai puis en fin d'année 2022 après le décès de notre ancien président Jean Kiffer à qui nous avons rendu l'hommage qui lui était dû.

Il est vrai que ces deux assemblées sont proches l'une de l'autre mais nous nous devons de respecter les règles qui gèrent la réglementation des associations.

Nous entrons dans une phase de transition, ma première démarche a été de proposer au comité directeur de créer un comité exécutif, qui orientera et définira la stratégie de la fédération ayant vocation de représenter, défendre, et promouvoir la plaisance et la pêche de loisir.

Ce sera l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur le plan régional ou interrégional. Il aura également la tâche d'assister et conseiller les associations.

Être au plus près des territoires et des décisions régionales est l'essence même cette nouvelle organisation, sans oublier les enjeux nationaux pour lesquels nous devons être entendus, compris et respectés.

Des hommes au plus près de la décision : c'est l'esprit de la mise en place de six vice-présidences calquées sur le découpage des Directions inter-régionales de la mer à l'exception de la DIRM NAMO qui, par son étendue et sa concentration d'associations, sera couverte par trois vice-présidences.

Cette organisation sans une réflexion sur notre communication ne serait pas complète. À cet effet, elle doit elle aussi s'adapter, et ce point a fait l'objet d'une attention particulière au sein du comité exécutif et du comité directeur qui a décidé d'intégrer au sein du comité exécutif un vice-président conseil et communication rattaché au président et interlocuteur privilégié de « l'alliance des Sports et Loisirs de Nature ».

Profitant de mon arrivée à la présidence, j'ai demandé que toutes les données, concernant les associations constituant la fédération, puissent être rassemblées pour faire un bilan complet de chaque région littorale mais, aussi des associations et des adhérents. Je souhaite au travers de cette démarche, avoir une vision actualisée de la situation compte tenu du profil aussi parfois différent des adhérents, sympathisants ou associés.

La fédération comporte à la fois des membres directs au travers de nos associations auxquels s'ajoutent un bon nombre de cotisants associés dans ces mêmes associations du fait du caractère souvent familial de ces activités, et également des adhérents cotisant individuellement à la FNPP.

Pour cela ma vision et mon objectif sont donc de booster cette dynamique, en préservant d'abord notre ADN, celui qui a fait la force de notre fédération représentative de toutes les générations, au travers de tous les types de pêche et d'activités de plaisance. Mais nous devons aussi adapter nos services aux nouveaux centres d'intérêts, aux nouvelles générations avec des services innovants et de nouvelles pratiques. Il est bon de rappeler que nos activités restent un puissant vecteur d'activités et de valeurs partagées entre générations, reflet d'associations vivantes, souvent avec plusieurs membres d'une même famille. Elles se renouvellent peu à peu en formant et transmettant nos valeurs, notre passion et notre respect de la nature.

Il y a « le feu à la maison "passion-pêche-nature » ». Les pêcheurs de loisir sont de plus en plus attaqués injustement sur base d'arguments souvent idéologiques, fondés sur une méconnaissance de la réalité et sans base scientifique. On voit régulièrement dans les médias un tas d'associations, de politiques et de groupements qui désirent la disparition pure et simple de la pêche plaisance, activité pourtant ancestrale, responsable et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

Nos activités se doivent donc d'être mieux comprises, reconnues et considérées par tous les acteurs, à commencer par les Autorités, à la hauteur des valeurs qu'elle porte, de leur poids économique et sociologique considérable, des efforts importants faits comme partenaire responsable de l'environnement et de la biodiversité, des milliers d'emplois qu'elle génère sur l'ensemble du littoral français que ce soit dans les villes ou dans les zones rurales, y compris comme partenaire de l'alliance pour les sports et loisirs de nature.

Dans ce contexte, la DGAMPA est un acteur incontournable et qui, en plus de gérer la pêche et l'aquaculture, assure maintenant la direction générale des affaires maritimes.

Elle est au fait de la diversité de représentativité des acteurs du monde fédéral et de la difficulté, parfois, de parvenir à des vues plus coordonnées ou consensuelles sur certains sujets prioritaires. Nous savons qu'elle a à cœur de vouloir porter certains aspects de la réforme proposée par le sénateur Pierre Médevieille, notamment en ce qui concerne une organisation associative unique ou confédérale ainsi que la mise en place d'un permis de pêche.

L'enjeu prioritaire de 2023 est donc d'abord de tenter de réfléchir ensemble pour être plus stratégique et mieux organiser la représentation des fédérations via un interlocuteur unique sur les grands sujets.

Dans cet esprit, des contacts ont été noués avec les autres fédérations de pêche en mer. Par cette réflexion sur l'idée d'une confédération, chacune des fédérations la composant devant garder son identité, nous avons donc voulu anticiper une ambition potentielle similaire que l'État pourrait envisager ensuite à plus ou moins long terme.

S'il fallait un exemple de cette nécessité de mieux se faire entendre ou coordonner nos positions, ce serait bien le dossier du thon rouge qui illustre l'importance d'être aujourd'hui plus stratégique et organisé : nous avons insisté et continuons d'insister pour une augmentation du quota réservé à la plaisance. Le directeur de cabinet de la ministre de la Mer de l'époque, nous avait confirmé par écrit le 6 mai 2022, une possible discussion relative au 1 % alloué à la pêche de loisir du thon rouge. Toutefois suite à nos réunions avec le cabinet de la ministre et la FNPP, les divergences entre les fédérations sur la clef de répartition du quota, n'ont pas facilité les décisions sur le quota lui-même.

Depuis, le Gouvernement a changé avec un nouveau secrétaire d'État à la Mer en remplacement d'un ministre et un cabinet totalement renouvelé. Il faut donc recommencer, continuer, mais toujours avec la même conviction de la légitimité de nos intérêts et que, lorsque des efforts sont nécessaires, ils soient mis en œuvre alors par toutes les parties et de façon équitable.

D'une façon plus générale, nous savons que le chantier pour asseoir définitivement nos valeurs, pour être mieux représentés collectivement, est difficile. Il va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers qui doivent impérativement se regrouper, et surtout parler d'une même voix, sur les grands enjeux. L'objectif est d'afficher une unité de position face à l'administration sur les grands sujets.

En termes de dialogue et partenariat, ce sera l'enjeu prioritaire de 2023. D'abord de tenter de réfléchir ensemble pour être plus stratégique et mieux organiser pour déployer la représentation des fédérations via un interlocuteur unique sur les grands sujets. Dans cet esprit, des contacts ont été noués avec les autres fédérations de pêche en mer. Par cette réflexion sur l'idée d'une confédération, chacune des fédérations la composant devant garder son identité, nous avons donc voulu anticiper une ambition potentielle similaire que l'État pourrait envisager ensuite à plus ou moins long terme.

Ce n'est pas un secret, la constitution de la confédération a été actée à la fin du mois de février, et en grande partie, il faut l'avouer, sous l'impulsion de la FNPP par cette recherche que notre voix, votre voix, celle aussi de toutes les fédérations ayant les mêmes intérêts sur les grands enjeux, soit mieux entendue et respectée.

Une co-présidence tournante sur 2 ans a été proposée et validée, chacun restant gérant de sa fédération.

Cette meilleure organisation et recherche de positions communes renforce la nécessité également de persévérer, avancer et développer encore plus le lobbying déjà en place. Là encore, les élections ont rebattu les cartes, avec un nouveau secrétaire d'État à la Mer et un cabinet totalement renouvelé. Il faut donc pouvoir compter sur ce soutien permettant de s'adapter rapidement aux nouveaux interlocuteurs et aux réalités du terrain, ce qui nécessite expérience et expertise pour rouvrir les portes, expliquer, suggérer et, ensemble, convaincre.

Dans ce contexte, certaines ONG, et politiques, se livrent à des attaques sans véritable fondement à l'encontre de notre activité. Réagissons et condamnons avec détermination ces attitudes excessives et irresponsables. Les plaisanciers sont bien les témoins permanents de l'état de l'environnement, tout en étant des acteurs responsables au sein même de la nature et respectueux des équilibres et de la biodiversité. Notre fédération a adopté une ligne claire. Elle s'est résolument engagée pour le développement d'une plaisance et d'une pêche de loisir écoresponsable.

L'ENVIRONNEMENT

Agrément

Notre dossier d'agrément environnement n'a pas avancé en 2022 malgré nos efforts répétés auprès des administrations concernées. Là encore, l'enchevêtrement inextricable des structures publiques existantes et le changement de gouvernement n'ont pas facilité les choses et nous devons réexpliquer et nous remettre à l'ouvrage. L'obtention de cet agrément présente pour la FNPP et tous ces adhérents de nombreux avantages y compris fiscaux, avec la reconnaissance d'utilité publique, cette reconnaissance étant un gage de crédibilité et de confiance pour notre fédération.

Depuis 2015, Annick Danis pilote le projet Life concernant l'étude de la dynamique des populations de palourdes, projet qui comporte une importante composante scientifique et également porté par la FNPP. Les données recueillies sont intéressantes mais demandent à être valorisées. L'implication des bénévoles et des volontaires du service civique est exemplaire et explique la réussite de ce projet. Annick Danis reviendra vers vous pour vous apporter toutes les explications voulues. Je vais revenir sur ce sujet un peu plus tard.

L'autre sujet d'actualité est les implantations des parc éoliens.

Vous êtes nombreux à participer aux différentes réunions, de concertation, de débats publics, de comités éoliens et autres.

La position de la FNPP concernant ces implantations n'a pas toujours été définie avec précision. C'est chose faite depuis la fin de l'année 2022

L'impact des implantations d'éoliennes en mer n'est pas le même partout, d'où la difficulté de définir une position commune au niveau national.

Toutefois, nous exigeons la liberté de naviguer et de pêcher dans les zones d'implantations éoliennes (en tenant compte des arguments relatifs à la sécurité).

La FNPP, afin d'éviter les impacts négatifs d'un projet de parc éolien, préconise de choisir des zones d'implantation qui ne soient pas des zones fonctionnelles pour des espèces sensibles et pour cela il est nécessaire de disposer des connaissances suffisantes sur les mouvements, la saisonnalité et la sensibilité au bruit des espèces.

Il conviendrait également d'adapter les emplacements pressentis pour leur réalisation, et de les dimensionner au regard des enjeux environnementaux.

Les modifications de l'écosystème marin qui pourraient être engendrées par l'introduction de ces nouvelles activités devra être surveillé par la mise en place d'un programme visant à comprendre les interactions (attraction, répulsion) entre les animaux et les éoliennes.

La nécessité de mieux comprendre l'existence ou l'absence d'effet récif et/ou de Dispositif concentrateur de poissons (DCP) et ainsi de mieux appréhender leur efficacité.

**Le dernier point sera de savoir comment préserver
les usages dans les aires marines protégées ?**

**Un vrai combat nous attend, un combat que nous devons
mener avec pugnacité si nous ne voulons pas voir
notre littoral se transformer en zones interdites
et en sanctuaires.**

**Nous nous opposerons toujours
à toute forme d'écologie punitive.**

La déclaration obligatoire ou le permis pêche

Autre sujet apparu dès 2021 et qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière en 2023.

Nous avons signé en 2010 lors de la mise en place de la charte pour une pêche de loisir écoresponsable, la possibilité d'avoir une déclaration gratuite et obligatoire de pêcheur de loisir.

Une application Fishfriendr a été déployée par la FNPP au niveau de ses associations. On ne peut pas dire que ce fut une réussite car à ce jour peu d'entre vous l'utilisent. Depuis d'autres applications ont été mise sur le marché dont l'application Catch Machine projet porté depuis quelques mois par la DIRM Méditerranée et Ifremer.

Une période de test a été effectuée en 2022 avec des associations volontaires.

L'objectif de cette application devrait être de nous amener à une déclaration des pêcheurs de loisir, et une déclaration volontaires des prises pour les poissons en difficulté pour lesquels le prélèvement de la pêche de loisir s'avère significatif.

Notre position ne change pas et nous continuerons de la défendre.

Quelle gestion de la pêche de loisir en mer devons-nous envisager à l'avenir et par qui ? Une déclaration obligatoire ou un permis de pêche pour tous les pêcheurs de loisir ?

Nous ne sommes pas opposés à une déclaration obligatoire de pêcheurs de loisir en mer, déjà en avril 2010 nous avons, avec d'autres fédérations, signé avec deux ministres, une « charte pour une pêche maritime de loisir écoresponsable ».

Nous n'accepterons pas que les attaques sans fondement des antispécistes et autres lobbyings de l'écologie punitive poussent les autorités à nous imposer des contraintes injustifiées dont nous ne voulons pas !

Un permis peut être, ou toute autre forme de déclaration et, quelle que soit la solution, elle devra être concertée et nous devons en être les gestionnaires.

PÊCHES

Mesures 2022 concernant la pêche de loisir du bar

Concernant notre mythique Labrax, chacun constate que les efforts consentis par la plaisance portent leurs fruits, avec un retour observé de beaucoup de petits de l'espèce. L'adoption du plan pluriannuel pour les eaux occidentales devait nous ouvrir de nouvelles perspectives. Mais, le Brexit qui n'en finit pas en aura décidé différemment ou en est le prétexte. Le maintien des mesures 2022 pour la pêche de loisir n'est toujours pas acceptable et nous nous en faisons les porte-paroles auprès des autorités. Nos actions de lobbying sont restées sans lendemain.

Nous demandons toujours la mise en place d'un quota mensuel et nous nous proposons même pour en faire le test ou a minima une réglementation identique sur toutes les façades.

Les négociations pour 2023 n'ont rien apporté de nouveau et encore une fois les décisions ont été prises sans aucune concertation avec les fédérations et le secrétariat d'État à la Mer ou avec la DGAMPA.

La taille du maigre pour la pêche de loisir

La discrimination continue sur la taille du maigre dans les derniers arrêtés. Là encore, la DGAMPA et son directeur Éric Banel ont choisi délibérément de la reconduire en portant ces tailles respectivement à :

50 cm pour la pêche de loisir et 40 cm pour la pêche professionnelle.

La généralisation de tailles minimales de capture identiques pour tous les pêcheurs en mer, professionnels et amateurs, est urgente et incontournable. La situation actuelle est inacceptable.

A noter cette actualité récente sur la pêche du maigre, nous attendons une condamnation claire et ferme du secrétariat d'état à la mer ainsi qu'une action réglementaire de la Direction des pêches (DGAMPA).

Les mesures concernant le repos biologique et la limitation des pêches intensives sur les frayères doivent être mises en place le plus rapidement possible.

Comment vous faire comprendre qu'il faut répondre aux enquêtes publiques sur les projets d'arrêté ? Si nous prenons pour exemple le maigre, 126 personnes du public ont fait des remarques. C'est insuffisant, nous n'avons aucune crédibilité auprès de l'administration alors ne vous plaignez pas car sans mobilisation, nous ne serons pas entendus.

La pêche de loisir du thon rouge

Les pêcheurs de loisir français sont victimes d'un système contraignant et discriminatoire.

Nous sommes dans un dialogue de sourds avec les services de l'État et notamment la DGAMPA et le secrétariat à la Mer qui, très clairement, préserve comme chaque année, prioritairement les intérêts des thoniers au détriment de de la petite pêche et de la pêche de loisir.

Nos adhérents respectent pourtant ces contraintes fortes et les multiples contrôles auxquels ils sont soumis. Certaines révélations plus récentes sur les pratiques illégales dans d'autres milieux accroissent d'autant la perception d'un traitement inéquitable et l'incompréhension.

Nous contestons le quota global de 1% qui nous est aujourd'hui octroyé.

Un thon par bateau tous les dix ans ! Ce n'est pas acceptable. Nous avons engagé plusieurs actions en justice dans ce domaine. Mais nous espérons plus que jamais que les Autorités nous permettront de reprendre un dialogue sérieux et constructif sur ce sujet majeur pour la pêche de loisir. Il sera sans nul doute aussi une des priorités pour la confédération.

Nous demandons une approche équitable entre tous et un quota d'un thon par bateau de plaisance pêchant le thon et par an.

Les avis des citoyens plaisanciers émis lors des consultations obligatoires annuelles restent tout autant lettre morte, renforçant l'image d'une administration qui n'est pas à l'écoute et source d'incompréhension et courroux croissant.

En 2022 nous avons demandé l'arbitrage de la ministre de la Mer. Devant son mutisme constaté, la FNPP accompagnée par la FFPM a engagé un recours au Conseil d'état et nous avons eu en juin 2022 une réponse du ministère à la requête de notre avocat.

Deux actions en justice sont en cours une première sur la répartition du quota entre fédérations où nous contestons depuis 2018 les méthodes contestables de la DGAMPA. Nous venons d'obtenir une première victoire devant le tribunal administratif où le rapporteur a demandé l'annulation des arrêtés de 2019, 2020 et 2021 et a condamné l'état à verser 1000 € au titre des frais d'avocat, reste 2022.

Force d'ailleurs est de constater qu'à nouveau en février 2023, le projet d'arrêté qui nous a été soumis pour consultation prenait déjà comme acquis par un arrêté séparé le quota de 1% réservé aux plaisanciers et qui ne faisait donc pas partie de cette consultation.

Habile façon mais peu élégante de détourner le problème. Nous devons donc anticiper nos actions l'an prochain sur ce plan.

Plus que jamais restons déterminés et fiers des valeurs que nous défendons !

Plusieurs autres sujets (petites palangres, raie brunette, pose conjointe de filet, aide au relevage...) sont en cours de traitement à la DGAMPA et nous souhaiterions que les choses puissent désormais avancer.

Un dernier point concerne l'attitude agressive et inacceptable de pêcheurs professionnels. Face aux attaques ignobles et insensées émanant des pêcheurs professionnels, nous allons devoir réagir et faire valoir nos droits et où notre activité sera enfin reconnue et considérée en fonction de son poids économique et sociologique.

SCIENCES PARTICIPATIVES

L'étude de la dynamique des populations de palourdes, portée par la FNPP, a apporté des données intéressantes quant à l'évolution des gisements de ces coquillages sur la côte ouest française.

Après la longue période Covid 2022, un retour à la normal a permis la reprise des échantillonnages aux trois périodes habituelles : fin d'hiver, avant la période estivale et en début d'automne, pour la 8^e année consécutive.

L'idée de consolider les relevés de terrain par une expertise universitaire a fait son chemin avec l'espoir d'aboutir à une soutenance de thèse. Une ébauche de partenariat avec l'université de Nantes s'est appuyée à partir d'une rencontre sur l'estran de Martin Plage à l'occasion d'un suivi.

Le constat positif et l'approbation donné par l'université ont déterminé la FNPP, porteuse du projet, a recherché des financements conséquents afin de financer pendant 3 ans un(e) doctorant(e) ainsi que toutes les analyses à réaliser dans les laboratoires universitaires de biologie et d'études socio-économiques ISOMER et LAMNA, l'intitulé de la thèse étant : « Impact des conditions socio-écosystémiques sur la dynamique des populations de palourdes et conséquences pour leur gestion ».

C'est en avril 2022 que le ministère de la Mer, a déclaré le projet de la FNPP lauréat. Il peut ainsi bénéficier du Fond d'interventions maritimes.

Je remercie l'implication des bénévoles aidés par les volontaires du service civique qui a été exemplaire et a expliqué la réussite de ce projet et ainsi l'obtention de ces fonds. Il reste toutefois à trouver le complément de financement et je fais confiance à toutes les équipes concernées pour cette recherche.

PÊCHE À PIED

Nous avons été présents dans la plupart des comités de suivi de la pêche à pied de loisir et pris part aux discussions qui ont abouti aux nouveaux arrêtés pêche à pied.

Nous pouvons que regretter les épisodes de pillage de certains gisements de coques de la part de pêcheurs à pied pros que nous avons dénoncé ; là où on nous impose des règlements stricts et certains débarquent sur l'estran d'une façon "sauvage", sans que quiconque ne trouve à redire. C'est vraiment deux poids, deux mesures. Nos adhérents pêcheurs à pied sont une part non négligeable de nos effectifs et je voudrais remercier les présidents pour leur implication dans cette activité souvent inconnue et pour l'information qu'ils communiquent sans relâche sur l'estran.

PÊCHE EN APNÉE

Cette nouvelle activité est une dimension fondamentale de la pêche plaisance. Nous l'avons reprise officiellement en 2022 mais elle était déjà intégrée à la FNPP depuis 2021. Elle représente près de 700 plongeurs en apnée et l'année 2023 sera le renouveau de cette activité que nous avons peut-être un peu trop délaissée ces deux dernières années.

À ce sujet, nous avons intégré Joël Arvor au comité directeur de la FNPP, en cette fin d'année, secrétaire général adjoint de la FCSMP, il prend en charge la commission pêche en apnée.

Il est important de rappeler que la pêche sous-marine se pratique de façon exclusive en apnée. L'utilisation de bouteilles est formellement interdite.

De ce fait, la majeure partie des pêcheurs sous-marins exerce la plupart du temps sur des fonds inférieurs à 10 mètres.

Mais ce que l'on peut mettre au crédit de la pêche sous-marine, c'est sa sélectivité incomparable. La vision et la proximité du poisson permet d'effectuer une sélection qu'aucune autre méthode de pêche n'autorise.

La pêche en apnée a toujours été sujette à restrictions et interdictions, de façon souvent arbitraire et inexplicable. Notre littoral compte bon nombre de zones exclues, d'un point de vue temporel ou géographique, à cette seule activité.

Ce sera pour nous et la commission un travail de fond à effectuer pour les deux prochaines années.

La création de cette sous-commission pêche en apnée au sein de la FNPP a son importance car cette dernière intègre une des composantes essentielles de la pêche de loisir. Ne pas l'associer à la FNPP constituerait une erreur et mettrait son avenir en péril. L'avènement de la toute nouvelle confédération "mer et liberté" répond d'ailleurs à cette logique.

SÉCURITÉ ET ACCIDENTOLOGIE

SNOSAN (Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques)

La FNPP regrette l'indisponibilité de la carte SECMAR depuis 2021 pour le France métropolitaine. Cette carte reportait de manière géographique les accidents de mer avec une forte réactivité. Elle devait être remplacée par une nouvelle application dont la mise en service n'est pas encore programmée. Néanmoins les bilans annuels restent accessibles sur internet. La plaisance comprend les voiliers habitables, les navires à moteur ainsi que les annexes. Nous considérerons également les événements survenus en plongée, kayak, et pêche à pied, activités pratiquées par de nombreux adhérents. Si les opérations de sauvetage ont connu un léger tassement en 2020 et 2021, 2022 a connu une nouvelle progression. Pour 2022 nous déplorons 19 décès liés à la navigation de plaisance, 13 décès en plongée, 2 en kayak ; 2 noyades par encerclement de la marée.

Les analyses de l'accidentalité ont vocation à alimenter des axes de préventions par des campagnes de sensibilisation, des outils d'informations, des recommandations et conseils sur la sécurité des pratiques, et en derniers recours des propositions de modification de la réglementation.

Lorsque, malgré les efforts de prévention un accident survient, sa prise en charge fait successivement intervenir de nombreux acteurs, publics et privés. Ainsi, au-delà de l'objectivation des risques par une meilleure connaissance de l'accidentologie de ces activités, c'est une amélioration de nos actions conjointes et une responsabilisation des plaisanciers qui sont recherchées.

Le rôle de chef de bord est maintenant bien défini dans la DIV 240 et il doit être pris très au sérieux.

Le moteur est qualifié de « maillon faible de la navigation de plaisance » d'où l'intérêt de respecter scrupuleusement son entretien.

Notre fédération se donne, entre autres engagements, celui d'informer, de renseigner les plaisanciers sur tous les aspects de la sécurité en mer (publications de revues, guides, etc). Elle a la conviction de contribuer, de par ses actions à la prévention des accidents dans le domaine de la plaisance. Vous trouverez à ce sujet toute l'information nécessaire dans le dernier *Pêche Plaisance*.

SNSM

Nous sommes favorables à une grande campagne de sensibilisation nationale en s'inspirant des démarches entreprises avec le concours de la SNSM au sein de notre fédération. Notre partenariat avec la SNSM se confirme. Il reste encore beaucoup à faire au niveau de l'information et de la sensibilisation notamment. Le discours envers les plaisanciers doit évoluer de manière à les associer davantage au fonctionnement et au financement de cette institution à laquelle nous tenons tant... Cette association doit être confortée par un mode de financement reposant sur la solidarité entre gens de mer.

Pensez à eux avant de leur demander de venir vous secourir !

Sécurité des plongeurs

Respectez les bouées de signalement des plongeurs. Ce ne sont pas nos plongeurs en apnée qui diront le contraire. Près de 700 plongeurs ont rejoint la FNPP en 2021. Ce point implique une attention toute particulière ainsi que la sécurité qui doit faire l'objet d'une mise à niveau surtout sur la signalisation du plongeur de manière à le rendre encore plus visible.

Nous sommes tous concernés.

INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

CLUPP et CLUPIPP

La FNPP mais aussi toutes les autres fédérations représentatives s'attachent avant tout à la défense des droits des plaisanciers en matière de gestion portuaire. Nous continuerons à demander le strict respect des textes en vigueur et une généralisation de la création de CLUPP (comité local des usagers permanents du port) conformément à la loi et pour toutes les infrastructures portuaires. Nous comptons sur les fédérations représentatives des ports de plaisance pour nous accompagner dans une démarche constructive.

Le respect des textes existants et leur amélioration

Une actualisation des textes du code des ports maritimes, aujourd'hui intégrés au code des transports, devient de plus en plus urgente. Les nombreuses ambiguïtés et incohérences observées permettent trop d'interprétations abusives et génèrent autant de conflits que l'on pourrait facilement éviter en s'appuyant sur des textes plus précis et plus clairs. La FNPP est de nouveau prête à contribuer à la mise en cohérence des textes existants.

La participation des usagers aux prises de décisions

Au nom de l'intérêt général, nous réclamons une amélioration du fonctionnement des conseils portuaires et une réelle participation des usagers aux prises de décisions et non juste consultative. Cela ne fera que faciliter la prise de décision, l'information et surtout leur mise en œuvre au niveau local.

Nous sollicitons du directeur de la DGAMPA la création d'un groupe de travail chargé de la réactualisation des textes existants de manière à prendre en compte les éléments énoncés ci-dessus.

Nous renouvelons notre demande de mise en place de commissions départementales de contrôle des budgets des ports de plaisance, dans lesquelles participeront les représentants départementaux des usagers.

**Convaincre les autorités locales, les concessionnaires et les gestionnaires du bien-fondé et de l'intérêt mutuel de nos demandes est primordial.
Est-il ainsi besoin de le rappeler :
nous sommes les principaux et souvent uniques financeurs !**

STRATÉGIE, EFFECTIFS et COMMUNICATION

Notre croissance

Pêcheurs à pied, pêcheurs du bord ou en bateau, Pêcheurs en apnée mais aussi plaisanciers au sens large, adeptes ou non de la pêche en mer, sont de plus en plus nombreux à venir nous rejoindre. Nos valeurs et nos orientations dans tous les domaines rassemblent de plus en plus d'adhérents : environnement, sécurité, gestion portuaire, sensibilisation aux bons comportements, pêche en mer du bord, en bateau ou à pied.

La constance et la cohérence de nos propositions sont la raison même de notre réussite et de la forte croissance que nous constatons. De nombreuses associations choisissent chaque année de nous rejoindre. Toutefois, nous constatons que cet afflux est de plus en plus, dans certaines régions, lié à la campagne thon rouge et aux pêcheurs en apnée.

Malheureusement, nous constatons par ailleurs des baisses sensibles d'adhésions dans d'autres associations. Il nous appartient d'en analyser les causes et d'essayer d'y remédier.

Pour booster cette dynamique, nous devons à la fois être conscient et préserver notre ADN, celui qui a fait la force de notre fédération représentative de toutes les générations, au travers de tous les types de pêche et d'activités de plaisance.

Mais nous devons aussi adapter nos services aux nouveaux centres d'intérêts, aux nouvelles générations avec des services innovants et de nouvelles pratiques.

Enfin, de rappeler que nos activités restent un puissant vecteur d'activités et de valeurs partagées entre générations, reflet d'associations vivantes, souvent avec plusieurs membres d'une même famille. Elles se renouvellent peu à peu en formant et transmettant nos valeurs, notre passion et notre respect de la nature et de la biodiversité.

Toutefois, cette réussite, nous la devons à tous ceux qui contribuent à la bonne marche de notre fédération, à tous les présidents départementaux et régionaux, à tous les responsables de commissions, à tous les membres du comité directeur, à tous les présidents et responsables des associations pour les efforts qu'ils ont bénévolement consentis, à tous les membres et anonymes qui, spontanément, ont pris leur bâton de pèlerin pour aller porter la bonne parole sur les quais, sur les pontons, en mer et autres lieux de notre littoral.

Un grand merci à tous pour votre soutien et votre participation.

Merci aussi à nos collaboratrices pour leur implication et la qualité du travail accompli, nous ne pouvons que les applaudir.

**Les succès que nous rencontrons,
c'est à vous tous que nous les devons !**

Notre communication

Notre fédération a progressé. D'année en année, nous ressentons cette évolution. Il est temps maintenant d'aller de l'avant en structurant notre fédération de manière à ce qu'elle ait les moyens d'affronter les défis à venir et d'être proche du terrain tout en étant respectée par nos interlocuteurs décideurs.

Pour cela, nous devons redéfinir notre stratégie. Nous devons aussi évoluer et prendre en compte ces constatations : ce sera le travail du comité directeur et du comité exécutif dans les mois à venir.

Dans cet esprit, le comité exécutif s'est renforcé avec l'arrivée d'Alain Scriban, vice-président, secrétaire général adjoint en charge du conseil et de la communication.

Notre communication s'est considérablement étoffée, après notre revue qui aujourd'hui a atteint un excellent niveau de qualité, nous allons revisiter et faire évoluer notre site Internet.

Nous envisageons de refondre notre site pour le rendre plus ludique et convivial. Nous allons également redonner un coup de jeunesse à nos guides des bonnes pratiques.

Quant aux salons, nous essayons de maintenir une présence significative sur les plus intéressants d'entre eux. Mais les coûts de certains d'entre eux deviennent difficiles à financer.

Nous constatons également que plusieurs d'entre eux sont annulés.

Notre communication sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter se limite à donner de l'information mais sans répondre aux polémiques que ces réseaux peuvent favoriser.

Je souhaite que nous ayons une communication proactive, une riposte argumentée et incontestable face à toutes ces organisations dites écologiques ou animalistes dont le seul objet dogmatique est de nuire à la pêche de loisir ; n'oublions pas non plus l'Europe qui veut nous interdire, par exemple, le plomb de pêche, sans oublier que les décisions qui y sont prises le sont par nos propres dirigeants nationaux qu'il nous revient de sensibiliser et mobiliser.

Nous devons l'organiser vigoureuse et argumentée en concertation avec tous nos alliés potentiels. Des actions sont en cours de déploiement mais sans la participation de chacun, à quoi cela sert-il ? Pour exemple, la pétition plomb qui plafonne à un peu plus de 4000 signatures, Nous sommes plus de 30 000 à la FNPP. Nous devons mieux faire connaître nos valeurs et notre poids « socio-économique ». Cela va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers, de toutes les fédérations.

La confédération va nous y aider.

Notre démarche pour les années à venir doit avant tout être celle de la continuité et de l'ambition réaliste. Je souhaite que nous trouvions ensemble les voies et les solutions pour poursuivre nos actions et faire valoir le bien fondé de nos orientations.

Nous avons renforcé nos services juridiques, notre lobbying et aussi nos moyens de communication.

Encore faut-il que nos actions soient stratégiques, bien ciblées, cohérentes et coordonnées.

Il nous faut faire preuve d'esprit novateur et permettre de répondre aux attentes de toutes les générations, y compris en proposant par exemple aussi aux nouvelles générations des actions et des services adaptés à leurs espérances : sensibilisation des enfants, démarches environnementales sur le terrain, sciences participatives, initiation à la pêche ou à la navigation, sorties groupées, n'oublions pas la notion de partage et de transmission.

SITUATION FINANCIÈRE

Vous allez le voir, notre trésorerie va bien. Nous allons pouvoir entreprendre de nouvelles démarches fortes pour défendre nos activités : actions juridiques et lobbying plus performant,

Site Internet ludique et convivial.

Mise en place d'une gestion à l'échelle humaine donnant plus de responsabilité à chacun, au plus près du territoire.

Un point tout de même, les associations qui perçoivent leurs cotisations durant le premier semestre de l'année doivent immédiatement régler la FNPP (et ne pas attendre les rappels de fin d'année !). Les adhésions sont inégalement versées à la FNPP, la situation est anormale car nos assistantes consacrent beaucoup trop de temps aux relances longues et fastidieuses.

Je le rappelle, pour obtenir un quota thon, l'association doit être à jour du paiement de ses adhésions inscrites pour le thon.

Beaucoup d'adhésions sont recueillies durant l'été, la majorité des clubs doit donc être en mesure de reverser les sommes dues à la FNPP avant fin août et les petits reliquats doivent être soldés pour fin octobre.

CONCLUSION

Nos défis sont à la hauteur de nos espérances. Nous devons innover et nous adapter aux nouvelles demandes des jeunes générations tout en préservant les acquis incontournables transmis par les autres générations, ceci dans un respect mutuel et une transmission des valeurs qui font la force de notre passion commune.

Nous devons repenser notre organisation en conséquence et donner à chacun ses responsabilités.

C'est avec vous les associations et tous leurs membres, les présidents, les comités régionaux et départementaux, les responsables de commission, le comité exécutif mais également nos personnels qui, chaque jour, effectuent un travail de qualité pour que notre fédération soit entendue et reconnue.

C'est avec vous que nous progresserons et y arriverons car sans vous la fédération n'est rien.

Vous en êtes le moteur et je suis fier, grâce à vous, d'en être le président.

Jean Mitsialis, président de la FNPP